

# Mieux vaut prévenir pour le bien de votre pratique

Par Maggie Green et Brian Gomes



*Brian Gomes est président et directeur général de BMS Canada Risk Services Ltd. (groupe BMS). Il travaille avec bon nombre des plus grandes associations de professionnels de la santé du pays pour concevoir et offrir des régimes d'assurance personnalisés à plus de 300 000 membres de professions de la santé réglementées au Canada. Brian possède plus de 10 ans de connaissances et d'expérience de l'industrie et on lui demande souvent de donner des exposés ou des conférences sur la responsabilité et les structures de risque pour les groupes. Titulaire de plusieurs titres professionnels, il est considéré comme un expert national et mondial dans les domaines de la faute professionnelle médicale et de la responsabilité professionnelle.*



*Maggie Green*  
*Professionnelle de la santé autorisée et titulaire d'une maîtrise en qualité, risque et sécurité des soins de santé, Maggie possède plus de 10 ans d'expérience dans le secteur des soins de santé. Elle est souvent invitée à titre de conférencière sur la responsabilité professionnelle, la gestion des risques, la sécurité des patients et les tendances médico-légales dans l'exercice de la profession. À titre de chefnationale de l'exercice de la profession au groupe BMS, Maggie offre des services personnalisés de gestion des réclamations et des risques aux organisations de soins de santé et à leurs membres.*

À titre d'optométriste, vous avez besoin d'une assurance responsabilité professionnelle pour vous inscrire auprès de votre ordre de réglementation. Nous le savons tous. Toutefois, lorsque vous souscrivez une assurance, pensez-vous à la raison pour laquelle vous en avez besoin et à quel point elle est importante pour l'avenir de votre pratique? Connaissez-vous les détails de l'assurance que vous souscrivez? Êtes-vous certain d'être suffisamment protégé et d'avoir les limites voulues pour répondre à une réclamation?

L'assurance et la responsabilité sont des sujets complexes, tout comme les offres et les polices qui les appuient. Il est important que vous compreniez les différences entre les différentes options d'assurance qui s'offrent à vous afin de choisir la plus appropriée pour les conditions de votre pratique. Nous espérons tous ne jamais avoir besoin de nos assurances, mais nous nous devons de nous assurer que nous avons la bonne protection avant que nous en ayons effectivement besoin.

## L'assurance responsabilité professionnelle :

Le contact régulier avec les patients fait partie de la réalité de toute pratique optométrique et constitue un fait quotidien. Cela dit, vous pourriez être confronté à des situations où vos patients cherchent à vous tenir responsable de blessures qu'ils estiment avoir subies.

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège

contre une responsabilité ou allégation de responsabilité à l'égard de tout préjudice ou dommage découlant d'une négligence, erreur, omission ou faute professionnelle dans le cadre de vos fonctions à titre d'optométriste. Les ordres de réglementation de l'optométrie exigent que tout optométriste agréé qui offre des services, que ce soit contre rémunération ou bénévolement, soit couvert par ce genre d'assurance. L'assurance responsabilité professionnelle vous protège en tant qu'optométriste en garantissant que votre défense devant les tribunaux sera coordonnée et payée en cas de poursuite. L'assurance couvre aussi le coût des indemnités ou dommages-intérêts accordés aux patients. De plus, vos patients sont aussi protégés parce qu'une assurance responsabilité professionnelle signifie qu'il y a de l'argent pour les indemniser si leur poursuite est fondée.

Si votre ordre exige que vous déteniez une assurance responsabilité professionnelle, il y a également d'autres facteurs à considérer. Êtes-vous propriétaire d'entreprise? Avez-vous des employés? Avez-vous du contenu à protéger? Dans l'affirmative, vous devriez penser à ajouter une protection supplémentaire à votre assurance responsabilité professionnelle individuelle afin de protéger le nom, la propriété et le contenu de votre entreprise.

## L'assurance responsabilité professionnelle d'entreprise :

L'assurance responsabilité professionnelle d'entreprise offre une limite de responsabilité distincte pour protéger votre actif commercial advenant le cas où le nom de votre entreprise est mentionné dans une demande introductive d'instance ou une poursuite en justice. Si un incident se produit, il est fort probable que le patient précise non seulement le nom de l'optométriste, mais également le nom de votre entreprise en sa qualité de fournisseur de services. Les propriétaires d'entreprise devraient envisager de souscrire une assurance responsabilité professionnelle d'entreprise si d'autres optométristes (par exemple, copropriétaires, employés, associés) facturent des services sous le nom de l'entreprise. Veuillez noter qu'une seule personne devrait souscrire cette assurance au nom de tous les propriétaires de l'entreprise, les employés et l'entité commerciale.

Si vous êtes travailleur autonome ou propriétaire unique n'ayant pas d'autres optométristes qui facturent des services sous votre nom d'entreprise, votre police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACO protégera automatiquement votre nom d'entreprise.

Mentionnons qu'aux fins de la police de l'ACO, vous n'avez pas besoin de souscrire une assurance responsabilité professionnelle d'entreprise si votre personnel membre d'une profession de la santé réglementée est composé exclusivement d'opticiens et vous n'avez pas non plus à souscrire cette assurance pour votre personnel administratif ou de soutien.

### **L'assurance commerciale de responsabilité civile générale :**

L'assurance commerciale de responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures corporelles ou de dommages aux biens que vous (ou votre entreprise, y compris vos employés) pourriez causer à une autre personne dans le cadre de vos activités ou dans votre lieu d'affaires. Par exemple, un patient pourrait faire une chute sur un plancher mouillé et se blesser dans vos bureaux, puis tenir vous ou votre entreprise responsable (ils ont subi une lésion corporelle à cause de votre lieu d'affaires). Voilà pourquoi on fait souvent référence à l'assurance commerciale de responsabilité civile générale comme étant l'assurance « glissade-chute ».

L'assurance commerciale de responsabilité civile générale est également recommandée pour les optométristes qui possèdent ou exploitent une clinique. Cette protection est

également recommandée pour les praticiens indépendants qui offrent des services en sous-traitance ou facturent des services sous le nom de leur entreprise. À titre d'exemple, si vous êtes un praticien indépendant et que vous causez accidentellement des dommages à la propriété dans laquelle vous travaillez, le propriétaire des lieux peut chercher à vous tenir responsable de lui rembourser le coût des réparations. Votre police d'assurance commerciale de responsabilité civile générale interviendrait dans ces circonstances.

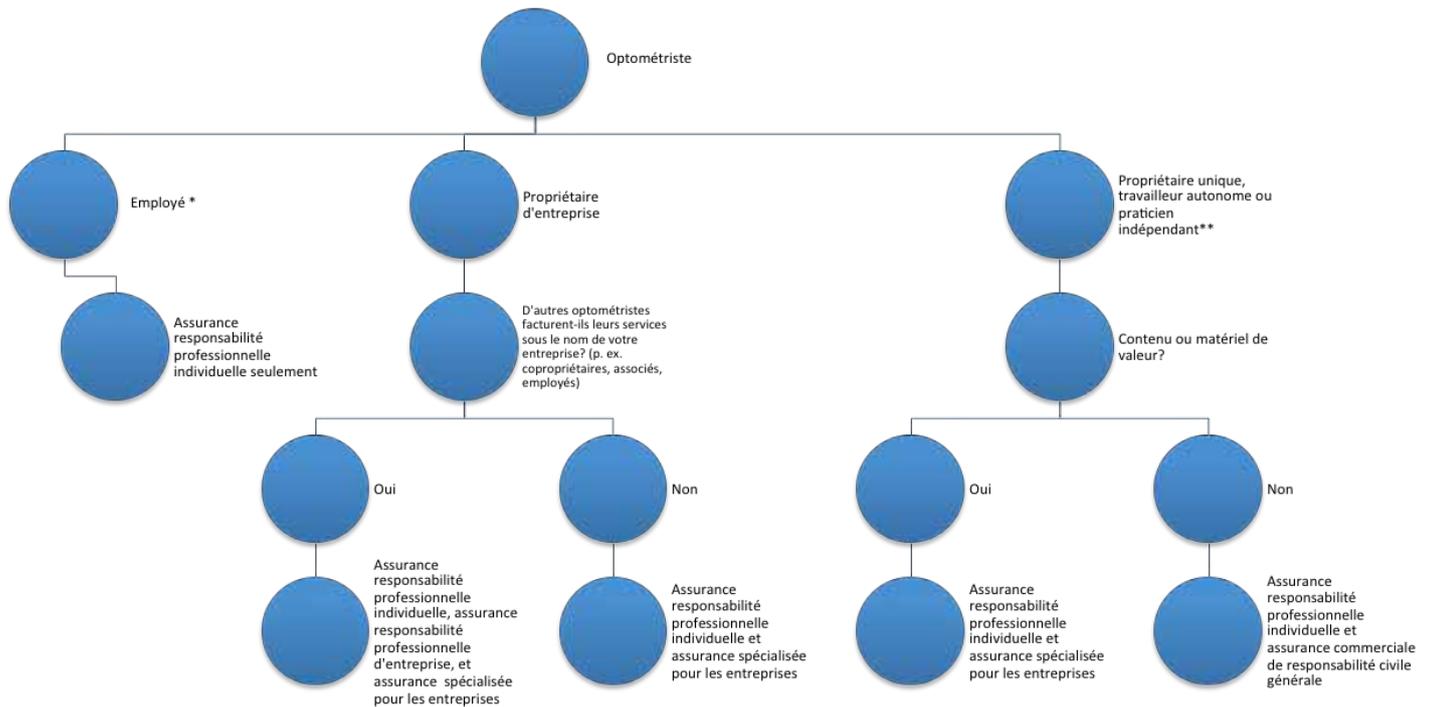
### **L'assurance de biens, la protection contre les actes criminels et l'assurance spécialisée pour les cliniques et entreprises :**

L'assurance de biens et la protection contre les actes criminels protègent votre entreprise et son contenu contre les pertes associées aux dommages à la propriété (comme un incendie) et aux actes criminels. L'assurance de biens vous protège contre les dommages à la propriété, y compris l'équipement professionnel, et les pertes de revenu causées par une interruption des activités commerciales découlant d'un sinistre assuré. La protection contre les actes criminels vous protège contre la malhonnêteté, la fraude ou le vol d'argent, de valeurs mobilières ou de biens appartenant à l'entreprise ou au bureau.

Le régime de l'ACO offre une assurance spécialisée pour les cliniques et les entreprises, qui comprend l'assurance de biens, la protection contre les actes criminels et l'assurance commerciale de responsabilité civile générale. Les membres peuvent également souscrire l'assurance commerciale de responsabilité civile générale seulement.

Maintenant que vous connaissez bien la responsabilité professionnelle et les options d'assurance commerciale qui s'offrent à vous, vous pouvez utiliser l'organigramme qui suit pour vous aider à déterminer quelle assurance convient le mieux à vos conditions de pratique.

Veuillez noter que cet organigramme ne donne qu'un aperçu des scénarios de pratique courants et ne comprend pas toutes les structures commerciales et professionnelles possibles. Il constitue un premier cadre pour la prise de décisions, mais ne devrait pas être considéré au même titre que des conseils complets d'un courtier, ni utilisé comme tel. **Vous devriez toujours parler à un professionnel des assurances du groupe BMS pour déterminer l'assurance qui convient le mieux à vos conditions de pratique particulières.**



\* facture ses services sous le nom d'entreprise de son employeur.

\*\* facture ses services sous votre nom d'entreprise; aucun autre optométriste ne facture ses services sous votre nom d'entreprise.

**Do you have more questions surrounding your professional liability and business insurance protection?**

**That's a good thing!**

**Professional liability protection and insurance are complex areas.**

**This is why we invite you to contact BMS Group at 1-844-517-1371 or [cao.insurance@bmsgroup.com](mailto:cao.insurance@bmsgroup.com) if you have any questions about the CAO insurance program, or to discuss your individual liability or business protection needs.**

**Find out more about the different insurance coverages here: [www.cao.bmsgroup.com](http://www.cao.bmsgroup.com).**

**Feel free to ask!**

**Il est de son devoir de prendre soin de votre vue.**

**» ORDER FREE MATERIALS TO HELP EDUCATE YOUR PATIENTS ABOUT SMOKING AND VISION LOSS**

Available in English and French.

Posters, brochures and fax forms were developed with national input from Canadian Optometrists.

Visit: [bit.ly/PropelEyeHealth](http://bit.ly/PropelEyeHealth)

École d'optométrie  
Université de Montréal

**WATERLOO OPTOMETRY & VISION SCIENCE**

UNIVERSITY OF WATERLOO

PROPEL  
CENTRE FOR POPULATION HEALTH IMPACT

CO08780